

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

LES BILLAUX - GENISSAC
LALANDE DE POMEROL - LIBOURNE
MOULON - POMEROL

BP 200 - 33505 LIBOURNE CEDEX

03.06.023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

NOTIFIE LE - 2 JUIL. 2003

SEANCE DU 27 JUN 2003

*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 20*

L'an deux mil trois, le vingt-sept juin, à 18 heures, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND, Président,

Etaients Présents :

Monsieur MITTERRAND Gilbert Président,

Madame RAYNIER Caroline vice-Présidente, Monsieur ORUEZABAL Jean-Claude vice-Président, Monsieur COURTY Christian vice-Président, Monsieur DREVET Jacques Conseiller communautaire, Monsieur ABEL Nils Conseiller communautaire, Monsieur ROCA Charles Conseiller communautaire, Monsieur DUPEYRAT Gérard Conseiller communautaire, Monsieur AUDIBERT Marc Conseiller communautaire, Monsieur ROUSSET Joël Conseiller communautaire, Monsieur ARCARAZ Jean-Louis Conseiller communautaire, Monsieur HENRY Gérard Conseiller communautaire, Monsieur BARBEYRON Jean-Luc Conseiller communautaire, Monsieur BONHOMMEAU Luc Conseiller communautaire, Mademoiselle VENAYRE Corinne Conseiller communautaire, Madame MANUAUD Sandrine Conseillère communautaire, Madame RIEUBLANC Marie Conseillère communautaire, Monsieur SENAC Daniel Conseiller communautaire, Madame SALLETTE Marie-Emilie Conseillère communautaire,

Etaients excusés :

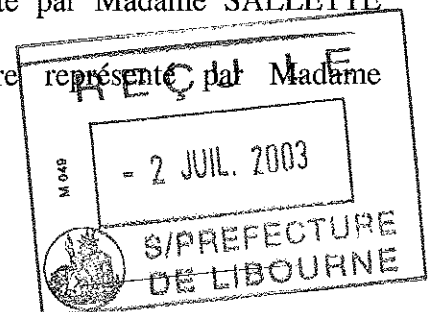
Monsieur ROY Jacques vice-Président représenté par Monsieur SENAC Daniel Conseiller communautaire,

Monsieur MILLAIRE Michel vice-Président représenté par Madame RIEUBLANC Marie Conseillère communautaire,

Monsieur MAERTEN Jean-Marie vice-Président représenté par Madame SALLETTE Marie-Emilie Conseillère communautaire,

Monsieur VEYLIT Jean-Yves Conseiller communautaire
MANUAUD Sandrine Conseillère communautaire,

Monsieur Pierre MAILLET Conseiller communautaire.



Mademoiselle Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance.

.../...

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS - COMPETENCE ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Sur proposition de Monsieur Gilbert MITTERRAND , Président

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les articles L. 5211-17, L 5214-16, L 5214-21, et L 2224-13 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n° BO 02-10002 C du 13 juin 2002,

Considérant que les communes membres de la communauté de communes du Libournais adhèrent pour la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » aux syndicats suivants :

- SMICTOM* du Libournais pour les communes des Billaux, Pomerol, Lalande de Pomerol et Libourne,
- SEMOCTOM** pour les communes de Génissac et de Moulon

Considérant que l'article L 5214-21 du code général des collectivités territoriales, permet à une communauté de communes de se substituer à ses communes membres au sein d'un ou plusieurs syndicats mixtes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2003,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (19 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le conseil communautaire se prononce sur le transfert de la compétence « élimination et valorisation » des déchets ménagers à la communauté de communes du Libournais

- de demander que lui soit transféré par les communes membres l'ensemble de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers », à compter du 1^{er} janvier 2004,

- de décider que cette compétence continuera d'être exercée par les syndicats sus-visés (SMICTOM et SEMOCTOM), et par conséquent d'adhérer en lieu et place de ses communes membres respectivement aux dits syndicats,

Pour le Président,

La présente délibération sera soumise à l'ensemble des communes afin que les conseils municipaux se prononcent sur ce transfert dans les meilleurs délais.

Le vice-président chargé des finances et du budget

Jean-Marie Maerten



Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND
Président de la Communauté
de communes du Libournais

*Syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du Libournais

**Syndicat de l'entre-deux-mers-ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères